Rôles des différents partenaires

Le personnel de l'école

Son rôle se précise en terme d'accompagnateur et d'intervenant au niveau de l'école auprès de l'élève. Il se doit de favoriser une approche d'intervention valorisante, dynamique, engageante et constructive. De plus, il doit maintenir une communication ouverte avec

Le parent

Son rôle en est un d'appui et de collaboration. Il doit reconnaître sa responsabilité à l'endroit de son enfant par rapport à l'appui à l'apprentissage, à l'assiduité, aux comportements de son enfant lorsque ce dernier est à l'école.

L'élève

Son rôle en est un d'apprenant et de participant à part entière. La Loi sur l'éducation décrit clairement ses responsabilités. Il doit faire valoir ses idées et participer à l'élaboration des différents plans et des politiques proposées.

La communauté

Son rôle en devient un de modèle et d'appui. Ses organismes se doivent d'exiger et d'établir des plans d'intervention à leur niveau. La communauté et l'école se doivent un respect mutuel dans un esprit de collaboration.

Le CPAÉ

Son rôle en est un d'observateur et de consultant. Les membres représentent les parents auprès de la direction et du personnel et doivent questionner les interventions proposées au niveau de l'école. Ces derniers doivent promouvoir la collaboration entre l'élève, l'école et la famille.